

Image not found or type unknown



Ouverture d'un compte associatif

Par **Woksape**, le **13/06/2014** à **22:58**

Bonjour,

Après le changement du siège social de mon association, je me suis rendu à la banque pour faire de même avec le compte bancaire.

La conseillère qui m'a reçu m'affirme que l'ouverture du compte ne peut pas se faire parce que l'adresse de ma carte d'identité et l'adresse du justificatif fournie n'est la même.[smile33]

Je ne trouve rien sur internet qui parle de cette obligation pour l'ouverture d'un compte bancaire.[smile17]

J'aimerais savoir si quelqu'un pourrait m'apporter plus d'infos à ce sujet.

Merci de votre aide [smile3]

Par **Woksape**, le **15/06/2014** à **10:31**

Personne pour m'aider?